

**COMMUNE DE PERIGNY-SUR-YERRES**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 22 MAI 2017**

MM & Mmes : G. URLACHER, G. LE LAY, D. PERRAU, N. FIACRE, P. JUNILLON, S. LE CLEACH,

MM & Mmes : C. ANDRE, P. BLONDEL, MT BOURNEIX, D. MALMEJAT, A. GUEDON, B. SCHAFER

Absents excusés ayant donné pouvoir : G. BRUN à G. URLACHER, JF JACQ à G. LE LAY, G. MATHIEU à P. JUNILLON, S. LOUNICI à D. PERRAU, V. FAZENDEIRO à MT BOURNEIX

Absente excusée : C. HARNICHARD

C. ANDRE a été désignée Secrétaire.

---

<b>FINANCES</b>
-----------------

**1- Décisions modificatives**

Certains numéros de comptes de l'instruction budgétaire et comptable de la M14 et applicable aux collectivités territoriales ont changé ou disparu. Il est donc nécessaire de reventiler les articles concernés.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative du budget de l'exercice 2017.

*Adopté à l'unanimité.*

**2- Demande de subvention parlementaire**

Dans le cadre des travaux d'investissement pour l'année 2017, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention parlementaire accordée sur le chapitre 67.51 article 10 de la réserve parlementaire à Monsieur Christian CAMBON et Madame Catherine PROCACCIA, Sénateurs, pour les travaux de réfection de la toiture du Colombier.

*Approuvé à l'unanimité.*

### **3- Actualisation des tarifs locations de salles 2017**

Il est proposé de garder les mêmes tarifs des locations de salles sur la commune de l'année 2016.

*Approuvé à l'unanimité.*

### **4- Actualisation des tarifs du cimetière et du columbarium**

Il est proposé de garder les mêmes tarifs des concessions du cimetière communal, du columbarium et du caveau provisoire votés en 2016.

*Approuvé à l'unanimité.*

### **5- Actualisation des tarifs d'intervention des Services Techniques pour les terrains non entretenus**

La Commune doit faire respecter l'obligation d'entretien et la sécurisation des terrains privés dès lors qu'il existe un risque pour la sécurité et la salubrité publiques.

Aussi il est proposé de ne pas modifier les tarifs de l'année 2016 pour l'entretien des terrains :

- Débroussaillage des terrains non entretenus : 10 € le m<sup>2</sup> TTC
- Travaux d'élagage : 50 € de l'heure TTC

*Approuvé à l'unanimité.*

## **AFFAIRES GENERALES**

### **6- Approbation du contrat de bassin de l'Yerres Aval et du Réveillon pour la période 2017-2022**

Le SyAGE propose à 23 communes notamment, de signer le contrat de bassin permettant d'améliorer la qualité des cours d'eaux et les cours d'eaux souterrains, la gestion des inondations et la gestion des ressources en eau.

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer ce contrat de bassin.

*Approuvé à l'unanimité*

### **7- Actualisation de l'indemnité du Maire et des Adjoint**

Suite aux réformes de l'année 2016 sur la revalorisation des carrières, les indices de la Fonction Publique Territoriale ont changé. Il est donc nécessaire d'actualiser les délibérations prises lors de l'élection du Maire et des Adjoint (ancien indice 1015 – nouvel indice 1022).

*Adopté à l'unanimité*

## QUESTIONS DIVERSES

M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal sur les différents dossiers en cours sur la Commune :

- Trois dossiers de demande de subvention ont été déposés au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain auprès de la Métropole du Grand Paris : rénovations thermiques du Pavillon Rue Paul Doumer qui accueillera les locaux de la future Mairie Annexe, du local dans La Ferme Saint Leu pour la future micro-crèche, et le remplacement des ampoules à gaz par des ampoules Leds.
- Rencontre du Préfet et des services de l'Etat au sujet de la Loi SRU
- Première Réunion de lancement avec le Territoire concernant la réhabilitation de la Maison de la Nature. Le bâtiment ainsi que le parc sont transférés au Territoire, la Ville restant propriétaire de ces biens. Le Territoire prendra à sa charge l'intégralité des travaux.
- Une réunion relative à la voirie sera prochainement organisée avec le Territoire, certaines rues pourront être classées d'intérêt territorial seront ainsi restaurées par le Territoire.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, fin de séance à 21h00